

MESURES DE VENT

Un mât de mesures de vent va être installé sur la zone d'étude en octobre 2019. Il sera installé sur le lieu dit « Les Conges » à proximité de l'ancien noyer. Cet emplacement au centre de la zone d'études, nous permettra une estimation pointue du potentiel du site. Il restera en place pour une durée minimale d'un an.

Du haut de ses 103 mètres, le mât de mesures de vent fonctionne grâce à une alimentation électrique assurée par des panneaux photovoltaïques. Des capteurs installés à différentes hauteurs vont réaliser des mesures météorologiques. On différencie trois types de capteurs :

- Les girouettes qui permettent de mesurer l'orientation du vent ;
- Les capteurs de pression atmosphériques, de température et d'humidité qui permettent de récolter des données non négligeables sur la densité de l'air et sur la production éolienne ;
- Les anémomètres qui permettent de mesurer la vitesse du vent. Leur nombre varie entre trois et cinq. Le vent n'est pas identique au sol et en altitude, c'est pourquoi les anémomètres sont installés à diverses hauteurs afin d'établir un profil de vent réaliste et minutieux.



Exemple de mât de mesures installé lors du développement du parc éolien du Plateau de Savernat (03, Allier)

Installé aussi tôt dans le projet, le mât de mesure va nous permettre de récolter un maximum de données. Le mât de mesures aura également un rôle dans les études écologiques du site puisqu'il va récolter, grâce à un micro, des données sur l'activité des chiroptères. Un rôle précieux qui nous permettra de prendre en compte l'activité sur site de la plus précise des manières.

PARTENARIAT DURABLE AVEC LE WWF FRANCE

Le 31 mai 2017, Boralex a renouvelé son partenariat avec le WWF France. Ainsi, elle porte à 2020 l'échéance de cette entente en vigueur depuis 2011. Le WWF France et Boralex collaborent en vue de la protection des espèces et de leurs habitats dans le contexte du développement du secteur éolien.



BORALEX — UN SAVOIR-FAIRE NATIONAL

DÉVELOPPEMENT - CONSTRUCTION - EXPLOITATION



58 PARCS ÉOLIENS



2 PARCS SOLAIRES



1 CENTRALE DE COGENERATION

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE

951 MW

1^{ER} PRODUCTEUR INDÉPENDANT ÉOLIEN TERRESTRE DE FRANCE

Implantation au plus près des sites : Blendecques (62), Lille (59), Paris (75), Verrières (10), Lyon (69), Chaspuzac (43), Marseille (13), Avignonet-Lauragais (31), Haute-Goulaine (44) et Saint-Grégoire (35).

+180 Employé(e)s

DANS LE GRAND EST



13 Parcs éoliens

PUISSANCE INSTALLÉE

200 MW



~1 M€/an de retombées fiscales versées aux collectivités au titre de la CFE, CVAE, IFRER et de la taxe foncière.

1 agence à Verrières (10)

12 salarié(e)s...

... en charge de :
 Développement de projet éolien
 Exploitation et maintenance de sites

À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet éolien ou souhaitez recevoir les prochains numéros de ce Journal de l'Éolien directement par email ? Nous vous invitons à votre demande accompagnée du nom du projet et de vos coordonnées à l'adresse suivante :

arthur.saltier@boralex.com



Boralex S.A.S.
 18 Rue Jean Moulin
 10390 Verrières

boralex.com
 @boralexfr

Photos non contractuelles
 Imprimé sur du papier 100 % recyclé
 Publication : © Boralex SAS

BORALEX

Le Journal de l'Éolien

AUTOMNE 2019 - NUMÉRO 1



PROJET ÉOLIEN DE VINETS

L'énergie du vent est devenue un véritable enjeu national pour assurer à la fois une alternative aux ressources fossiles et une diversification de nos sources d'énergies, tout en limitant nos émissions de polluants et la production de déchets dangereux.

Chez Boralex, nous pensons que ce contexte est une formidable opportunité offerte à tous les territoires pour créer une dynamique positive dans l'élan de la transition énergétique. Pionnier des énergies renouvelables, nous concevons, construisons et exploitons des parcs de production d'électricité décentralisés.

Située dans une zone favorable où les contraintes ne sont plus redhibitoires (voir notre rubrique Les Premiers Pas), la commune de Vinets peut désormais prétendre à cette dynamique. En accord avec le conseil municipal de la commune, la société Boralex souhaite accompagner la commune de Vinets dans le développement d'un site de production d'énergie éolienne.

Dans ce premier journal de l'éolien, nous vous présenterons nos intentions de projets et le résultat de nos premiers échanges avec vos élus locaux et les parties prenantes. Ce journal est issu d'une démarche volontaire de la part de Boralex qui, en accord avec les élus, souhaite communiquer et informer les populations concernées par le projet en toute transparence et objectivité.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne lecture.

LES PREMIERS PAS

L'histoire du projet éolien de Vinets commence, une fois n'est pas coutume, non pas dans les bureaux d'études d'un développeur éolien mais au sein même de la commune de Vinets. Si les intentions locales de soutenir le développement d'un site EnR étaient déjà palpables, l'intention de projet est née d'une discussion entre un de nos techniciens et le maire de la commune. Lors de cet échange autour du métier de technicien de maintenance éolien, Monsieur le Maire fait état des projets éoliens initiés sur sa commune mais qui n'ont jamais réussis à aboutir. Pour cause, des contraintes militaires et météorologiques (radar) empêchent les développeurs de lancer des études poussées. Il y a, en local, une volonté d'avancer qui est cependant ralentie par ces contraintes dites redhibitoires au développement de tout projet éolien.

L'information fait malgré tout son bonhomme de chemin et remonte au sein de notre service de développement. Il s'en suit un premier échange entre nos équipes et la mairie pour évoquer le potentiel du site. Cette première approche, qualifiée de phase de pré-faisabilité du projet, permet d'estimer un potentiel propice à l'accueil d'une exploitation éolienne.

Les mois qui suivent sont consacrés à la levée des contraintes. Pour cela, notre équipe de développement multiplie les échanges avec d'une part un bureau d'études spécialisé sur le sujet du radar météo et d'autre part avec l'armée. Leur support est crucial et permet d'assurer que les contraintes météorologique et militaire ne devraient pas être redhibitoires au développement d'un projet.

Une fois les incertitudes levées, notre équipe de développement est revenue vers les élus de la commune de Vinets avec le désir de lancer officiellement le projet. Et, d'un commun accord avec ces-derniers, l'équipe s'est ensuite rapprochée des propriétaires fonciers, puis des exploitants agricoles, concernés par la zone d'étude.

En parallèles à ces rencontres, les ingénieurs de Boralex et des bureaux d'études spécialisés et externes mandatés lancent, au moment où nous écrivons ces lignes, les expertises réglementaires. Parmi ces expertises, on trouve notamment :

- // **Une étude environnementale** : Un bureau d'étude spécialisé, a été mandaté par Boralex afin d'analyser le territoire sur un cycle biologique complet, c'est-à-dire au moins une année. Cette expertise portera sur la faune et la flore environnante au site et permettra d'identifier, entre autre, les habitats naturels les plus sensibles, les espèces d'oiseaux et de chauves-souris ainsi que leurs activités.
- // **Une étude paysagère** : Un bureau d'étude spécialisé en paysage va évaluer, avec le support de notre paysagiste, les composantes du territoire et les sensibilités locales. Cette évaluation permettra au bureau d'étude de préconiser plusieurs recommandations et implantations permettant de réduire au mieux les effets visuels des éoliennes.
- // **Une étude acoustique** : Elle permet l'analyse des éventuels effets acoustiques du futur parc éolien en vue de mesures éventuelles d'adaptation et du respect de la réglementation.
- // **Une étude technique globale** : qui permet de déterminer les possibilités de raccordement électrique, le réseau inter-éolien mais également la nature des sols et les possibilités d'accès au futur site. Autrement dit tous les aspects techniques qui permettront la réalisation d'un projet adéquat.

À ce jour, nous ne connaissons pas le nombre exact d'éoliennes que pourrait accueillir le site. Celui-ci dépendra des sensibilités et des enjeux relevés lors des études. Les limites physiques de la zone d'études nous permettent toutefois d'affirmer que la zone peut accueillir un maximum de 8 éoliennes. Le nombre définitif de machines sera connu après la prise en compte de l'ensemble des résultats d'études citées plus haut, et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

2018

- **Hiver - printemps**
Première rencontre avec les élus de Vinets pour proposer un projet
- **Automne - hiver**
Délibération favorable du conseil municipal de Vinets pour le lancement du projet

2019

- **Printemps**
Lancement des études environnementales avec le CPIE du pays de Soulaines
- **Automne - hiver**
Pose du mât de mesures ;
Lancement des volets restants (paysage, acoustique, etc.).

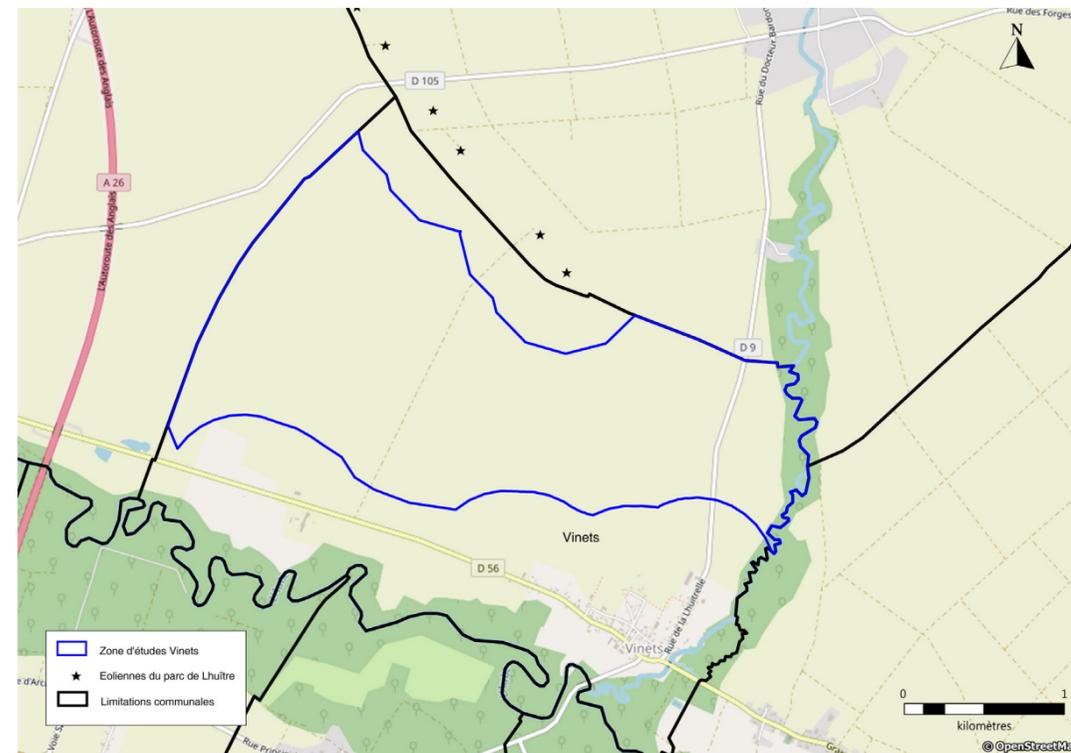
PLANNING PRÉVISIONNEL

2020

- **Automne**
Retour des états initiaux environnementaux et paysagers. Entrée en phase design du projet

2021

- **Printemps**
Dépôt du dossier de demande d'autorisation unique



Cartographie de la zone d'étude

PAROLES D'ACTEUR



ARTHUR SALTIER
CHEF DE PROJETS

Pourquoi tant de temps entre les premiers contacts avec les élus et le lancement du projet ?

« Le village de Vinets était potentiellement affecté par des contraintes redhibitoires au développement de l'éolien car situé à proximité du radar militaire de Mailly et du radar météorologique d'Arcis-sur-Aube (basé à Avant-les-Ramerupt). Il nous a été impératif d'étudier ces points avant de lancer le développement du projet à proprement parler. »

En quoi le potentiel éolien est-il intéressant sur la commune de Vinets ?

« La pose du mât de mesures nous permettra d'estimer de façon pointue les vitesses de vents du site. Le potentiel aérologique, dans son état d'analyse actuel, permet d'envisager un projet éolien. La vraie force des régimes de vents locaux est la constance. En effet, la localisation dans la très plate plaine d'Arcis-sur-Aube, permet des vents réguliers, sans rafales, idéaux pour l'exploitation de l'énergie éolienne. »

ENVIRONNEMENT

L'exigence de protection de la biodiversité, en particulier des oiseaux et des chiroptères, joue un rôle majeur dans la réalisation des projets éoliens de Boralex et le projet de Vinets ne fait pas exception.

Depuis de nombreuses années, nos équipes de développement du Grand-Est ont pour habitude de travailler avec le CPIE de Soulaines. La très longue expérience locale de l'association, qui réalise des études environnementales pour la réalisation de projets éoliens depuis plus de 15 ans, leur donne une fantastique connaissance des territoires sur lesquels nous souhaitons nous implanter.

LE CPIE DU PAYS DE SOULAINES

Le CPIE est une association labellisée qui agit en faveur du développement durable. Leurs objectifs sont la préservation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel. Leurs activités s'articulent autour de la recherche (études écologiques), du développement (partenariat avec les territoires) et de la transmission (animation, encadrement et suivi pédagogique d'opérations concernant l'environnement naturel et le patrimoine humain).

